

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 30 JUIN 2017**

**Présents : Françoise FONTANA, Jean-Michel TAILLANDIER, Olivier ULRICH, Pierre CHANTEREAU, Pascale VIROT, Cyrille BOULLLOUD, Aurélien DAUTREY, Stéphane VINCENT, Nancie FROMONT, Claude GARAPON, Isabelle PATUREL, Michèle NASRAOUI**

**Absents :**

**Absents excusés : Elisabeth SCIUS, Jacques CLAY, Jean-Noël CAUSSE**

**Secrétaire de séance : Claude GARAPON**

**Ouverture à 19H00**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Conseil municipal du 30 juin 2017

**1. Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal**

Madame le maire a ouvert le conseil et désigné les membres du bureau pour l'élection des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

Le bureau a été constitué de :

- Mme le maire Françoise FONTANA comme président
- Deux membres les plus âgés du conseil : Claude Garapon, Jean-Michel Taillandier
- Deux membres les plus jeunes du conseil : Nancie Fromont, Isabelle Paturel

Le conseil nomme Claude Garapon pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le maire a excusé Jean-Noël CAUSSE qui ne pouvait être présent, car déjà convoqué au même moment au conseil métropolitain. Cette information sera inscrite au procès-verbal de l'élection.

Madame le maire a donné lecture de plusieurs articles du Code Electoral relatifs au mode de scrutin des délégués et suppléants du conseil municipal et du décret fixant le nombre de délégués et suppléants à élire.

Elle a ensuite invité le Conseil à procéder à l'élection des délégués et leurs suppléants, sur une même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le bureau n'a décompté aucun bulletin blanc ou nul. La liste unique dénommée « les grands électeurs de la commune d'Herbeys » a obtenu 12 suffrages ; elle cumule les 3 délégués et 3 suppléants.

Sont proclamés :

- Délégués : Françoise FONTANA, Olivier ULRICH et Claude GARAPON
- Suppléants : Jacques CLAY, Pascale VIROT et Cyrille BOULLLOUD

Après avoir proclamé ces résultats et rédigés les procès-verbaux de l'élection, madame le maire a clos le scrutin à 19 heures 12.